



Sauvegarde du bassin de la Seiche et de son patrimoine

Nouvoitou, le 10 janvier 2017

Objet : **Lettre d'information n°5 aux adhérents**

Cher(e)(s) adhérent(e)(s),

- Comme nous en avons pris l'habitude, nous revenons vers vous pour vous informer de nos récentes actions depuis notre précédente lettre d'information du mois de novembre dernier.
- Nous vous avons annoncé l'organisation d'une réunion d'information auprès de l'ensemble des maires des communes du Bassin de la Seiche concernées par la politique actuelle de "continuité écologique".

Nous nous sommes effectivement rendu compte, dans le cadre de nos différentes actions, que les maires étaient le plus souvent mal informés sur la réalité de la situation et qu'on ne leur présentait qu'une seule version des actions à mener. Notre association souhaitait par là-même faire entendre sa voix directement auprès des différents élus locaux qui doivent rester, à notre sens, acteurs de l'avenir de notre Bassin versant.

Plus largement, une telle réunion devait être l'occasion d'un libre échange avec nos différents maires, qu'ils soient en accord ou non avec les actions de notre association, sur les questions qui nous préoccupent.

Une telle réunion d'information a ainsi été organisée le 14 décembre 2016 à 19H30 dans les locaux de la mairie de NOUVOITOU. 46 maires ont été invités à cette réunion, à la fois par courrier et par courriel.

Si Jean-Marc LEGAGNEUR, Maire de NOUVOITOU, nous a une nouvelle fois marqué son complet soutien à l'occasion de cette réunion, seules trois autres mairies y étaient représentées par un adjoint au maire ou un conseiller municipal, à savoir les mairies de DOMALAIN, de PIRE SUR SEICHE et de LAILLE.

Parmi toutes les mairies absentes, seule la mairie de SAINT-AUBIN-DU-PAVAIL nous avait informés de son absence à notre réunion.

A ce stade, il convient de rappeler que la Mairie de VERN-SUR-SEICHE nous avait, quant à elle, déjà largement témoigné de son soutien et de son ouverture en nous invitant à nous présenter lors d'une réunion de son Conseil municipal au cours de l'année 2016.

A part ces quelques exceptions, il faut malheureusement croire que nos préoccupations n'intéressent pas un bon nombre de nos élus municipaux ou que d'autres réseaux d'influence qui nous sont hostiles ont pu être plus efficaces que notre simple action bénévole.

Nous nous consolerons en constatant le vif intérêt qu'ont su témoigner les mairies représentées à notre réunion sur nos différentes actions.

▪ Nous vous informons de l'organisation de notre **prochaine Assemblée Générale Annuelle le 09 février 2016, à 20H00, à la salle "Le Bocage" de NOUVOITOU**. Notez d'ores et déjà cette date dans vos agendas. Nous aurons, de toute façon, l'occasion de vous transmettre une invitation à cette Assemblée Générale Annuelle.

▪ Nous vous avons annoncé lors de notre lettre d'information n°2 que le législateur avait arrêté, aux termes de la loi n°2016-925 du 07 juillet 2016 relative "*à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine*", un principe général de protection en faveur des ouvrages hydrauliques susceptibles d'être qualifiés de "*sites patrimoniaux remarquables* ».

Il s'agissait d'une avancée importante puisque la protection du patrimoine des rivières était reconnue comme un élément structurant de la gestion durable et équilibrée de l'eau.

Suite à la pression exercée par les lobbies adverses durant la période estivale, nous vous annonçons malheureusement lors de notre précédente lettre d'information n°4, qu'aux termes de sa nouvelle loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 "*pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages*", ce même législateur avait purement et simplement abrogé ce principe de protection qu'il avait pourtant lui-même voté juste un mois avant.

C'était sans compter la pugnacité de notre réseau associatif auquel notre association apporte sa petite pierre !

Acteur d'une incroyable Saga, le législateur vient à nouveau de réintégrer ce principe général de protection en faveur des ouvrages hydrauliques susceptibles d'être notamment qualifiés de "*sites patrimoniaux remarquables* », aux termes de sa nouvelle loi dite "Montagne" n° 2016-1888 du 28 décembre 2016.

▪ Comme vous avez pu le constater, nous avons souhaité concevoir une carte de vœux destinée à l'ensemble de nos adhérents. Cette carte de vœux sera également l'occasion d'entretenir nos liens avec nos partenaires et les élus locaux.

▪ Pour ceux d'entre vous qui n'auraient pas encore répondu à notre appel de cotisation annuelle **pour 2016**, nous nous permettons de solliciter une nouvelle fois votre soutien. A l'inverse, nous vous rappelons que notre Conseil d'Administration a décidé qu'aucun appel de cotisation ne sera effectué pour 2017. Toute aide financière pour 2017 restera bien sûr toujours la bienvenue.

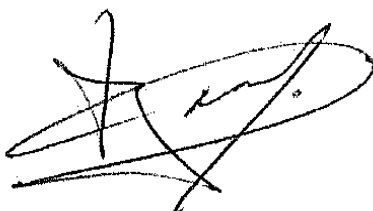
▪ Nous restons à l'écoute de vos suggestions, observations et interrogations.

▪ Nous vous invitons à naviguer sur notre Site Internet ayant pour adresse www.sauvegarde-seiche.org ainsi que sur notre page Facebook correspondante, qui ne cessent d'évoluer.

▪ Plus fondamentalement, nous vous réitérons tous nos vœux pour cette nouvelle année 2017, en vous remerciant pour votre fidélité.

Nous vous prions de croire, Cher(e)s adhérent(e)s, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs et dévoués.

André COQUEUX
Secrétaire



Stéphane BOURDAIS
Président

